



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 MAI 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Finances et administration

Formations

Le conseil a donné l'autorisation au directeur de travaux publics pour suivre une formation sur la sécurité des aires de jeux offerte par l'Institut québécois de la sécurité dans les aires de jeux. Il a aussi autorisé 2 employés des travaux publics à suivre la formation de OPA – préposés à l'aqueduc.

Embauches

Le conseil a autorisé l'embauche d'un gestionnaire de projets sénior temporaire pour les projets majeurs des travaux publics.

2 étudiantes ont été embauchées aux travaux publics pour la saison estivale, avec l'aide du Programme Emploi d'été Canada.

Consultant - service d'urbanisme

Le conseil a adopté une augmentation du budget alloué au contrat de services professionnels d'assistance en urbanisme de la firme Apur au montant de 40 000\$. Le total du contrat s'élèvera à 70 000\$ plus taxes.

Affectation - Fonds parcs et terrain de jeux

Compte tenu des besoins d'amélioration du site de la rampe de mise à l'eau à Calumet, le conseil a autorisé l'affectation de 20 000\$ plus taxes du Fonds parcs et terrains de jeux pour financer ces travaux.

Règlementation

Règlement concernant la gestion contractuelle

Le règlement 2025-02-401 a été adopté. Il a pour objectif d'assurer la mise en place des mesures pour l'adjudication, la passation et la gestion des contrats accordés par la municipalité et à instaurer plus de transparence dans le processus.

Règlement Rénofaçade

Le règlement de développement économique Rénofaçade a été adopté pour 2025. Ce règlement permet à des propriétaires de bénéficier d'une aide financière pour la



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 MAI 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

réfection de la façade de leur résidence, sous certaines conditions et dans les secteurs visés de Calumet et de Pointe-au-Chêne.

Avis de motion et dépôts de projets de règlements

Les projets de règlements suivants ont fait l'objet d'un avis de motion et dépôt :

- Premier projet de règlement 2025-04-902 amendant le règlement de zonage 902-01-2015 afin de changer la catégorie d'usage autorisée à la zone V-07;
- Projet de règlement 2025-05-200 modifiant le règlement d'emprunt E-25-02-200 pour un montant de 616 490\$ visant les travaux de réfection sur une portion du chemin Kilmar, section Belvédère;
- Projet de règlement 2025-05-900 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme RU-900-2014;
- Premier projet de règlement 2025-05-902 amendant le règlement de zonage RU-902-01-2015.

Travaux publics

Contrats géotechniques

Deux contrats géotechniques ont été accordés à la compagnie Solmatech :

- Un mandat pour la réalisation de 3 forages dans le cadre des travaux de réfection de la chaussée du chemin Kilmar, secteur 10^e Concession, qui permettront notamment d'observer le niveau de la nappe phréatique. Le mandat s'élève à 27 684\$ plus taxes.
- Un mandat d'étude géotechnique et caractérisation environnementale des sites de travaux sur le chemin Avoca au nord du chemin Constantineau, au montant de 21 100\$ plus taxes.

Contrat d'arpentage

En vue d'effectuer les travaux de réfection du chemin Avoca près de Constantineau, la municipalité souhaite effectuer un relevé du pavage existant. Un contrat

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 MAI 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

d'arpentage a été autorisé envers la firme Civitas, suite à un appel de soumissions, pour un montant de 9 900\$ plus taxes.

Location – pelle mécanique

Les travaux publics doivent effectuer de l'émondage de façon urgente pour contrôler la croissance des arbres en bordure des chemins municipaux. Pour les aider dans cette tâche, le conseil a accepté la location d'une pelle mécanique avec tête d'abatage, à la compagnie Construction J.P.Roy Inc au montant de 30 000\$ plus taxes, après un appel de soumissions. Cette pelle mécanique servira aussi à des travaux de nettoyages de fossés et de remplacement de ponceaux.

Contrat – matériaux granulaires

Comme les résultats du prochain appel d'offres public pour la fourniture de matériaux granulaires ne seront obtenus qu'à la fin mai et les contrats ne seront octroyés qu'au début de juin, le conseil a accepté l'octroi de contrats immédiats pour la fourniture et/ou la livraison de matériaux granulaires, aux compagnies suivantes :

- Uniroc 30 000\$ plus taxes
- 9064-1622 Québec Inc 30 000\$ plus taxes
- Colacem Canada 30 000\$ plus taxes

Urbanisme et développement du territoire

Demande de dérogation mineure et PIIA

Sur les recommandations du CCU, le conseil a accordé la demande de dérogation mineure et le PIIA au 22 rue Riverview – lot 5 924 348 pour l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 2.6 mètres, contrairement aux 5 mètres exigés par le règlement de zonage.

Sécurité publique

Vente de biens excédentaires

Le conseil a autorisé le directeur des Services de sécurité incendie à procéder à la mise en vente de biens devenus désuets, par l'entremise du service du Centre d'acquisition gouvernementale du Québec. Ces items comprennent notamment des appareils respiratoires.



RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 13 MAI 2025

Le résumé ci-dessous n'a aucune valeur légale. En cas de contradiction entre ces informations et le procès-verbal en vigueur, ce dernier prévaut.

Correspondances et affaires nouvelles

Aide financière

Les élèves du programme PRÉ-DEP 4 de la Polyvalente Lavigne ont obtenu une aide financière de 100\$ pour la création et l'impression d'un livre de recettes entièrement fait par les étudiants.

Le Centre communautaire Avoca a reçu 1500\$ pour couvrir les coûts annuels des assurances et d'un service internet.

Appui à la Fédération québécoise des municipalités – camps de jour municipaux

Le conseil a adopté une résolution appuyant la Fédération québécoise des municipalités dans ses demandes envers le ministre des Affaires municipales pour augmenter le soutien aux camps de jours municipaux, notamment pour les enfants à besoins particuliers dans les camps de jour.

Demande de modification – article 226.2 du Code de la sécurité routière

Une demande sera adressée à la ministre des Transports et de la Mobilité durable pour ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière pour permettre aux premiers répondant d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent un appel d'urgence, au même titre qu'un pompier.